



PASCALE QUIVY DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE DU CRID

Pour sa 8^e édition, l'université d'été de la solidarité internationale se tiendra du 2 au 5 juillet 2014 à Rennes. Pascale Quivy, récemment nommée déléguée générale du Crid, organisateur de cet événement, nous présente le programme de ces 4 jours d'échanges et de débats.

La Bretagne comme champ d'expérimentation des transitions

Grâce à un tissu associatif local riche d'expériences, les actrices et acteurs du territoire breton ont rendu réelles de nombreuses alternatives en matière de transition économique, sociale, écologique et démocratique. C'est donc en toute logique que la Bretagne accueille cette année l'Université d'été de la solidarité internationale, avec pour thématique « Bien vivre ensemble c'est possible ! Des alternatives pour des transitions solidaires ». Notre mode de vie montre ses limites, notamment en termes de ressources naturelles. Nos modes de consommation et de production au Nord impactent les pays

du Sud. Organisée en collaboration avec la Casi Bretagne (Collectif des Associations de Solidarité Internationale), l'université d'été présentera de nombreuses alternatives, à travers une dizaine de modules de formation répartis sur 3 matinées, ainsi qu'une trentaine d'ateliers au format plus succinct. Le travail décent, les médias libres, la souveraineté alimentaire, les migrations internationales sont autant de sujets soumis aux réflexions des participants et participantes venues des quatre coins de la

« Bien vivre ensemble c'est possible ! Des alternatives pour des transitions solidaires »

France et du reste du monde. La Bretagne peut se targuer d'une histoire démontrant son ouverture internationale. Et ses citoyens et citoyennes engagées se rejoignent d'accueillir une quarantaine de partenaires du Sud et de l'Est. Ceux-ci partageront concepts et expériences de modèles basés sur les biens communs, l'accès aux droits, la lutte contre le changement climatique, l'économie sociale et solidaire, etc. Au Nord

comme au Sud, nous faisons tous face aux mêmes problématiques. Échanger nos idées met en lumière plusieurs transitions qui opèrent conjointement pour un développement plus respectueux des populations et de l'environnement.

Se préparer aux enjeux internationaux

L'université d'été sera l'une des dernières grandes rencontres citoyennes en France sur les enjeux de développement avant les rendez-vous internationaux de 2015 sur le climat à Paris (COP 21) et l'adoption par l'Onu de nouveaux Objectifs de Développement Durable. Elle sera l'occasion de mutualiser les analyses sur ces deux initiatives majeures pour le monde et la solidarité internationale.

Une seule planète - volet II

Pour le Crid, l'université d'été s'articule également avec le projet « Une Seule Planète », programme d'éducation au développement et de plaidoyer. Après une première étape dénonçant les impacts négatifs dans les pays du Sud de l'action de certaines entreprises en matière sociale et environnementale, ce nouveau volet insistera sur les alternatives existantes, viables économiquement, justes socialement et soutenables écologiquement. Celles-là mêmes qui seront débattues cet été à Rennes. ■

3 questions à

Laurent CHABERT D'HIÈRES,
directeur d'Eau vive et administrateur
de Coordination SUD

Un nouveau cadre pour les relations AFD-ONG

Que penser du nouveau cadre d'intervention transversal avec les organisations de la société civile (CIT-OSC), adopté fin 2013 par l'AFD ?

Ce document donne de nouvelles perspectives de collaboration entre l'action des OSC et celle de l'AFD. La légitimité, et la reconnaissance du travail des OSC se voient confirmées. Le CIT va plus loin : il place la collaboration en termes de complémentarité et de renforcement mutuel. L'AFD affiche trois objectifs qui concernent les attentes des OSC : travailler ensemble à l'atteinte des OMD, promouvoir l'action de la société civile, et renforcer les moyens des OSC, notamment pour consolider leur modèle économique. Clairement, une nouvelle page s'ouvre pour les OSC au sein de l'AFD.

Quelle suite Coordination SUD compte-t-elle donner à ce CIT ?

Il faut maintenant s'assurer que les principes affichés par l'AFD se retrouvent bien dans les mécanismes et procédures qui constitueront le nouveau cadre de travail. Trois principes ont été mis en avant : les conditions d'un partenariat permettant une réelle complémentarité entre action publique et action de la société civile ; l'appui aux OSC comme acteurs, au-delà de l'approche projet enfin, l'indispensable simplification des procédures.

Concrètement, comment cela va-t-il se passer ?

Cinq chantiers sont prévus : transparence et redevabilité (de l'AFD et de la relation AFD-OSC) ; le soutien aux situations de crise ou sortie de crise ; la mise en place d'une approche « méso-projets » ; la simplification des procédures administratives de l'AFD et la révision des taux de cofinancement et des instruments de financement. Coordination SUD a mis en place cinq groupes de travail pour préparer les négociations avec l'AFD. La contribution de tous les membres sera déterminante pour l'élaboration des positions collectives. ■

CHANGEMENT CLIMATIQUE
L'EUROPE SERA-T-ELLE AU
RENDEZ-VOUS EN 2015 ?

PAGE 2

POUR UNE LOI AMBITIEUSE
SUR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT
FRANÇAISE

PAGE 4

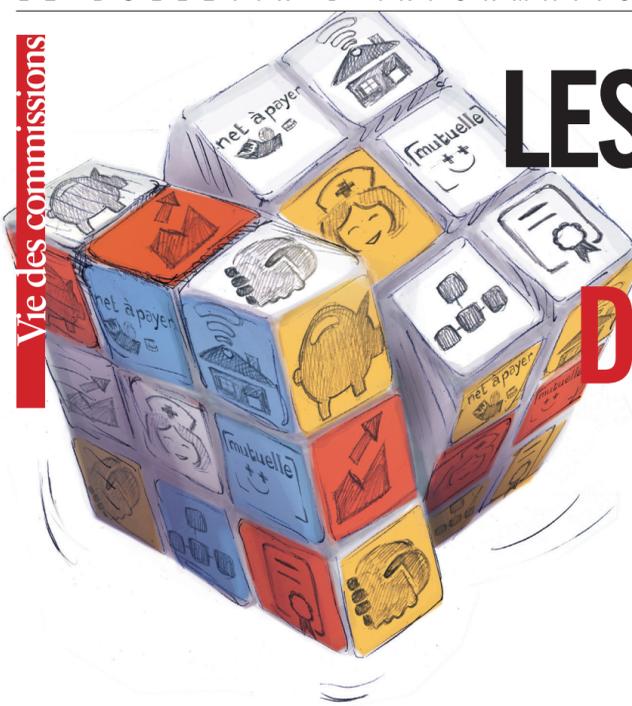
PASCALE QUIVY,
DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE
DU CRID

PAGE 4

LES NOUVELLES DE SUD

LE BULLETIN D'INFORMATION DE COORDINATION SUD # 154

Vie des commissions



LES RESPONSABLES RH AU CŒUR DE LA DYNAMIQUE DES ONG

Initiée en 2006, la réflexion sur les ressources humaines a désormais trouvé sa vitesse de croisière à travers deux groupes de travail rassemblant des responsables Ressources Humaines (RH) d'ONG. La vitalité de ces groupes et les fruits de leurs travaux témoignent du rôle croissant joué par ces responsables dans le fonctionnement et le développement des ONG.

Anne CÈBE,
Inter Aide, responsable
des Ressources Humaines

Relancés suite à l'étude sur les enjeux de gestion RH (2011), les groupes RH de Coordination SUD constituent de précieux espaces d'échanges, permettant à la fois de prendre du recul sur son propre fonctionnement et de découvrir les bonnes pratiques des autres ONG. Difficile de travailler sous la pression de contraintes financières et dans

le cadre d'une réglementation complexe. Désireuses d'améliorer leur gestion des ressources humaines tout en respectant des principes d'action associatifs, une dizaine d'ONG de taille moyenne, dont Inter Aide, participe à l'un de ces groupes. Chaque membre y a une identité et un fonctionnement propre. Tous partagent le même état d'esprit et la même volonté de trouver ensemble des manières d'améliorer le fonctionnement des projets et les conditions de travail des bénévoles, volontaires, salariés siège, expatriés et locaux.

L'engagement dans la durée des participants, la connaissance mutuelle et la confiance instaurée permettent d'échanger de manière constructive. Les réunions sont régulières, leur durée limitée garantit leur efficacité. L'animateur de Coordination SUD recentre les débats si nécessaire. Une réflexion sur la rémunération (salaires,

mais aussi et surtout autres avantages proposés) a permis à chacun de voir où son organisation se situe au sein d'un échantillon pertinent. Les échanges ont porté également sur la prise en compte de la situation

de chaque salarié, comme les conditions d'hébergement pour la famille d'un salarié expatrié. Voir comment un parcours se structure dans le temps, depuis le recrutement jusqu'au départ en passant par des entretiens d'évaluation, des bilans de compétences... Cela reste plus facile à faire avec l'apport de consultants extérieurs. À l'avenir, le groupe souhaite développer la mutualisation que la communauté de métier rend désormais possible. Cela concerne la négociation avec les prestataires (en se regroupant pour obtenir de meilleurs tarifs) et, de manière plus ambitieuse, une collaboration pour élargir les perspectives de carrière en favorisant des passerelles entre ONG. ■

« Les groupes RH, devenus de véritables communautés de métiers, évoluent vers une mutualisation de plus en plus grande. »

POUR UNE LOI AMBITIEUSE SUR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT FRANÇAISE

Tribune

Sébastien FOURMY,

Oxfam, administrateur de Coordination SUD,
réfèrent de la commission
Aide publique au développement

L'Assemblée nationale a adopté le 10 février 2014 le projet de loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSI). Ce texte sera examiné au Sénat au printemps prochain, après les élections municipales des 23 et 30 mars.

La politique de développement a, jusqu'à maintenant, échappé au débat démocratique. Ce processus législatif marque ainsi une réelle volonté d'inscrire la politique de développement de la France dans un cadre plus transparent et constitue un aboutissement du processus lancé l'année dernière avec l'organisation des Assises du développement et de la solidarité internationale. Une telle loi, demande ancienne de Coordination SUD, doit permettre de rompre avec le monopole de l'exécutif et le caractère discrétionnaire des politiques menées en matière de solidarité internationale.

À l'heure actuelle, le projet de loi intègre une partie des priorités auxquelles les ONG sont attachées : la lutte contre la pauvreté,

contre les inégalités, contre le changement climatique, la promotion de la paix, des droits humains et de l'égalité femmes-hommes. Il consacre l'approche par les droits, la participation des personnes en situation de pauvreté et le soutien aux agricultures familiales.

De même, Coordination SUD apprécie les efforts notables réalisés pour veiller à une plus grande cohérence des politiques impactant le développement. Un véritable plan d'action s'impose sur ce sujet, pour que ces efforts soient suivis par des actes.

Lors du processus législatif à l'Assemblée nationale, Coordination SUD a porté cinq revendications issues de son document d'analyse. Des demandes ont été transmises aux députés afin de s'assurer de la participation des populations les plus vulnérables aux programmes de développement, de promouvoir et renforcer la responsabilité sociale et environnementale, d'améliorer le pilotage de l'aide et de rendre opératoire le principe de cohérence des politiques. Les ONG souhaitent inscrire plus fortement les questions humanitaires, surtout dans leurs dimensions continuité et prévention entre les phases de crise, de réhabilitation et de développement.

Après discussion devant l'Assemblée nationale, nous regrettons toutefois que ce texte n'inscrive pas l'aide publique au développement dans une réforme plus profonde du pilotage de cette aide et dans le sens d'une plus grande transparence des opérateurs impliqués. Des réflexions

sont ouvertes sur l'équilibre prêts/dons et la participation de la France aux fonds multilatéraux, mais les engagements concrets sont reportés à plus tard. L'action humanitaire, qui constitue pourtant un volet essentiel du dispositif de solidarité internationale, n'est que partiellement présente dans le projet de loi et nous sommes étonnés de l'adoption par l'Assemblée nationale d'un amendement relatif au continuum Urgence-Réhabilitation-Développement (URD) qui en déplace totalement le sens.

Le texte aborde la responsabilité sociale et environnementale des entreprises et pointe enfin la nécessité de mieux encadrer les

« L'action humanitaire (...) n'est que partiellement présente dans le projet de loi. »

activités des multinationales dans les pays du Sud, surtout lorsque ces dernières bénéficient d'appuis de la France dans leurs investissements à l'étranger. Cependant, ces clauses manquent d'ambition alors même qu'elles constituent des conditions fondamentales d'un développement juste et durable.

Lors de l'examen du projet de loi au Sénat, au printemps, nous encourageons les sénateurs à aller plus loin dans les engagements pris, notamment en matière de cohérence globale des politiques ayant un impact sur le développement, de pilotage de l'aide publique ainsi que d'encadrement des activités des entreprises. ■

RETROUVEZ TOUTES
LES DATES DE L'AGENDA
ET LES ACTUALITÉS
WWW.COORDINATIONSUD.ORG

IMPRIMERIE SUR PAPIER RECICLÉ CRÉATION GRAPHIQUE AGENCIE LIMITE

Coordination SUD
Solidarité Urgence Développement

ÉDITEUR COORDINATION SUD
14, passage Dubail 75010 Paris
Tél. : 01 44 72 93 72
sud@coordinationsud.org

Directeur de publication : Jean-Louis Vielajus
Rédacteur en chef : Daniel Verger - Coordinatrice : Stéphanie Dubois de Prisque
Imprimeur : Gécy - Dépôt légal à parution ISSN 1267-6947
Les positions exprimées dans le bulletin engagent leurs auteurs, et ne sauraient représenter le point de vue officiel de Coordination SUD.
Abonnement, nous contacter : duboisdeprisque@coordinationsud.org

CHARTRE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES ENTRE ASSOCIATIONS ET POUVOIRS PUBLICS

Le 14 février dernier, l'État, les collectivités territoriales et le Mouvement associatif (ex-CPCA), dont Coordination SUD est membre, se sont réunis pour signer une charte d'engagements réciproques renouvelée. À cette occasion, le Premier ministre a choisi « l'engagement associatif » comme Grande cause nationale pour 2014. Jean-Louis Vielajus, président de Coordination SUD, a participé à cet événement.

À SUIVRE

Daniel VERGER,
directeur exécutif
de Coordination SUD.

De nouveaux cadres pour les ONG

Dans un monde où tout évolue très vite, les organisations non-gouvernementales doivent de plus en plus anticiper les changements. Elles font pour cela preuve de souplesse et d'innovation remarquables.

Les évolutions actuelles sont sources d'inquiétude autant que d'opportunités. De nombreuses ONG subissent de plein fouet les effets de la crise économique et sociale. Leurs modèles économiques sont souvent fragilisés. Les incertitudes sur les financements français et surtout européens obligent à réfléchir à de nécessaires évolutions. La montée en puissance des acteurs des sociétés civiles du Sud contribue aussi, et c'est heureux, à accélérer la redéfinition des rôles et valeurs ajoutées des ONG du Nord. Coordination SUD a mis en place dans son plan d'action 2014-2016 des mécanismes pour renforcer son écoute des besoins des membres et plus largement du milieu associatif. Les réflexions et discussions menées dans le cadre des préparatifs du Post-2015 (le futur dispositif international du Millénaire pour le Développement) poussent à élaborer une nouvelle vision commune du développement durable et solidaire, qui prenne en compte les enjeux climatiques.

La discussion au Parlement de la Loi d'orientation et de programmation pour le développement et la solidarité internationale pose un nouveau cadre au niveau national et représente une avancée indéniable. Les élections européennes risquent par contre d'être un défi pour les promoteurs d'une Europe solidaire au-delà de ses frontières. À nous de savoir mettre en place les bons outils et de renforcer les réseaux qui nous permettront d'être acteurs de changements sociaux, pour un monde plus juste. ■

Dossier-Débat

CHANGEMENT CLIMATIQUE : L'EUROPE SERA-T-ELLE AU RENDEZ-VOUS EN 2015 ?

Malgré l'urgence, la mise en place d'un accord mondial sur le changement climatique à la suite du protocole de Kyoto ne cesse d'être reportée. Aujourd'hui, tous les espoirs se portent sur la France qui accueillera en 2015 la Conférence des parties (COP21) au cours de laquelle un accord climatique contraignant devrait être conclu. Pour éviter l'échec de Copenhague, les ONG attendent des décisions concrètes. Les élections parlementaires européennes et le vote du paquet énergie-climat 2030 offrent à l'Union européenne, et notamment à la France, l'opportunité d'impulser cette dynamique. Saura-t-elle la saisir ?

Aurélien CEINOS et Fanny PETITBON,
Care France, membre de la commission Climat
et développement

Le climat change

Reconnu comme une menace majeure pour la sécurité nationale et internationale par au moins 110 gouvernements, le changement climatique affecte en priorité les populations les plus vulnérables ayant de faibles capacités d'adaptation. Pourtant elles composent les catégories les moins responsables de ce changement. Face au scepticisme de certains, les chiffres demeurent sans appel. Depuis trente ans, chaque décennie a été significativement plus chaude que la précédente. Si rien n'est fait, la montée des eaux menacera 10 % de la population mondiale et la malnutrition infantile augmentera de 20 %. Le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) a révélé que les coûts d'un réchauf-

fement de +5,5°C en 2100 seraient insoutenables économiquement. Il peut atteindre 3,2 % du PIB mondial en 2030 (contre 1,6 % aujourd'hui). En Afrique, les coûts de l'adaptation sont estimés à près de 350 milliards de dollars par an d'ici 2070.

2014-2015 : deux années pour inverser la tendance

L'inscription du changement climatique à l'agenda des prochains rendez-vous internationaux clés représente une opportunité sans précédent de changer de paradigme. Le sommet climatique, à l'initiative de Ban-Ki Moon, rassemblera en septembre 2014 à New York les chefs d'État du monde entier pour discuter

Si rien n'est fait, la montée des eaux menacera 10 % de la population mondiale et la malnutrition infantile augmentera de 20 %

du climat et des objectifs nationaux, en amont de l'Assemblée générale des Nations unies. Ce sommet représente une première étape avant la 21^e Conférence des parties organisée par les Nations unies à Paris en décembre 2015. Celle-ci doit voir l'adoption d'un accord universel sur le climat, contraignant à la fois pour les pays développés et les pays en développement et respectant le principe de responsabilité commune mais différenciée. En parallèle, deux processus majeurs de réflexion et de consultation sur le post-OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement) et sur « Rio +20 » sont en cours et aboutiront en 2015. Avec l'impératif d'intégrer la problématique climat.

L'Europe, acteur-clé de ces processus dès 2014

L'Europe peut se positionner sur deux axes majeurs afin de lutter contre le changement climatique : une ambition relevée en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et un appui financier massif pour faire

face aux impacts du changement climatique dans les pays en développement, notamment pour soutenir l'adaptation. Il s'agit de reconnaître la responsabilité historique des pays industrialisés dans le changement climatique et d'acter un principe de justice climatique. Le vote de la politique Énergie Climat de l'UE en 2014 sera donc un moment clé. Les citoyens pourront influencer ces décisions en soutenant des candidats, lors des élections européennes de mai, prêts à porter ces ambitions.

Quelques signes positifs en termes de réductions des émissions...

Alors que l'UE a choisi de réduire ses émissions de 20 % à l'horizon 2020, elle a quasiment atteint son objectif fin 2012 (-18 %). Un tel résultat encourage les acteurs européens à viser encore plus haut pour s'assurer de rester sous la barre des +2°C de réchauffement global d'ici la fin du siècle.

... Mais largement insuffisants

Moins 20 % à l'horizon 2020 n'est ni assez ambitieux ni équitable car, selon les scientifiques, cet objectif ne permettra pas de rester sous la barre des 2°C de réchauffement. Au-delà de ce seuil, les effets en termes financiers et humains seront de plus en plus dramatiques et de moins en moins maîtrisables. En janvier dernier, les commissions Environnement et Industrie du Parlement européen ont voté en faveur d'un trio d'objectifs contraignants. Ces objectifs sont trop faibles. Et la position de la Commission européenne est encore moins progressive. Elle propose uniquement dans

son livre blanc une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % ainsi qu'un objectif européen d'énergies renouvelables (+27 %) d'ici 2030. Seule avancée : l'inclusion d'un objectif contraignant d'économies d'énergie. Il est nécessaire pour l'Europe d'accroître son ambition en matière de mobilisation de financements publics additionnels et distincts des engagements existants pour la lutte contre le changement climatique, en particulier pour l'adaptation des populations les plus vulnérables. Un effort significatif s'impose pour atteindre les 100 milliards de dollars mobilisés par an d'ici 2020. Pour réaliser cet objectif, la contribution financière du secteur

Objectif prioritaire : la mise en place de la taxe européenne sur les transactions financières et l'affectation d'une partie de ses recettes au climat

privé ne peut venir qu'en complément et non en remplacement de celle des gouvernements. Objectif prioritaire : la mise en place de la taxe européenne sur les transactions financières et l'affectation d'une partie de ses recettes à cette lutte. Une alliance franco-allemande, tel que récemment suggérée par François Hollande, constitue une stratégie de ralliement du Royaume-Uni et de la Pologne.

Les élections parlementaires européennes, en se tenant du 22 au 25 mai 2014, à savoir entre le Conseil européen et le vote du paquet Énergie Climat représentent une occasion

d'obtenir un Parlement à la hauteur des enjeux et à même de convaincre la Commission européenne.

Agir maintenant, investir pour l'avenir

Alors que l'Europe peine à sortir de la crise et à dynamiser son marché du travail, ces mesures aboutiraient à la création de nombreux emplois dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Les outils pour mettre en place des solutions efficaces et équitables existent et demandent un développement à grande échelle. Tout retard aujourd'hui rendra la transition écologique plus coûteuse demain.

Être exemplaire : c'est l'unique moyen pour l'Europe d'accueillir en bonne et due forme la COP 21 et d'aboutir à la signature d'un accord ambitieux et contraignant. Avec leur bulletin de vote, les citoyens européens joueront un rôle déterminant lors des prochaines élections européennes pour que des mesures ambitieuses soient prises dès maintenant. ■

Pour répondre à l'urgence de la situation, Coordination SUD plaide pour une volonté politique forte autour de trois objectifs contraignants d'ici 2030 :

- 55% de réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 45% d'énergies renouvelables
- 40% d'amélioration en termes d'efficacité énergétique

Aide Publique (APD) ou Placements Financiers pour le Développement (PFD) ?

En augmentation constante depuis plusieurs années, l'APD de l'UE est passée de 8,5 milliards d'euros en 2007, 12,5 en 2011, puis 13,7 en 2012. Depuis 2011, les critères de l'OCDE permettent de comptabiliser les prêts comme de l'APD (y compris les prêts non concessionnels). Cette comptabilisation élargie est notamment poussée par la France et l'Allemagne, partisans des prêts comme modalités de l'aide au sein du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE. Depuis 2010, les prêts de la Banque européenne d'investissement (BEI) sont comptabilisés en tant qu'APD. Ils proviennent pourtant des marchés financiers et non des budgets des institutions de l'UE (financées par les États membres). Les calculs du réseau Action for global health

montrent que l'APD de l'UE a ainsi augmenté de plus de 3 milliards d'euros par an. Ce gonflement artificiel ne mesure aucunement les efforts de l'UE en termes d'aide au développement. Pire encore, il peut cacher des coupes budgétaires et inciter les États à se désengager de la solidarité internationale. Issue des marchés et de la spéculation, l'APD devient de moins en moins Publique et de plus en plus un Placement Financier pour le Développement. Restons mobilisés pour que les candidats s'engagent envers une comptabilisation précise et réelle de l'effort budgétaire des institutions de l'UE en faveur du développement.

Pauline Pruvost, chargée de plaidoyer,
Global Health Advocates France

LE DÉROULÉ DE LA CAMPAGNE POUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les ONG membres de Coordination SUD ont lancé leur mobilisation en vue des élections européennes de mai 2014. Elles demandent aux partis politiques et aux candidats de prendre dix engagements en faveur d'un développement durable, juste et solidaire. Ces engagements s'articulent autour de deux objectifs :

> Toutes les politiques de l'Union européenne respecteront les objectifs de développement et contribueront à leur atteinte, en particulier les politiques migratoires, commerciales, agricoles et environnementales ; > L'Union européenne tiendra ses engagements financiers sur les fonds publics, et poursuivra l'exemplarité de ses politiques de développement et d'aide humanitaire.

Ainsi, de février à avril 2014, Coordination SUD va à la rencontre des futurs eurodéputés pour les sensibiliser aux enjeux humanitaires et de développement, et recueillir leurs engagements. Comme temps fort de cette campagne, un débat public avec les candidats têtes de liste sera organisé la semaine du 21 avril.

De juin à novembre 2014, le dialogue continuera avec les eurodéputés élus pour qu'ils n'oublient pas les engagements pris en faveur de la solidarité internationale.

Cette période correspond à l'étape des négociations pour les différents mandats : présidence de la Commission européenne, nomination des 27 commissaires...

POSITION DES PAYS DE L'UA SUR LE POST-2015

L'African Common Position en cours de publication établit une position des pays de l'Union africaine (UA) sur les questions post-2015. Ces pays se sont mis d'accord sur des engagements économiques en faveur d'une croissance verte. Lors du prochain sommet UE/UA, les deux organisations vont tenter d'obtenir un positionnement commun sur le post-2015.

Campagne de Coordination SUD pour des eurodéputés engagés et solidaires

En amont des élections parlementaires européennes de mai 2014, Coordination SUD appelle les futur(e)s député(e)s européen(ne)s à prendre dix engagements forts en faveur de la solidarité internationale :

- | | |
|--|--|
| 1/ Élaborer un plan d'action pour la cohérence des politiques | 6/ Exiger une comptabilisation précise de l'aide publique européenne |
| 2/ Exiger la révision du pacte européen sur l'immigration et l'asile | 7/ Réglementer les investissements des multinationales |
| 3/ Réviser les accords de partenariats économiques | 8/ Interpeller les agences de financements du développement |
| 4/ Proposer 3 objectifs contraignants sur l'énergie | 9/ Mettre en place une taxe sur les transactions financières |
| 5/ Mobiliser des financements additionnels pour le climat | 10/ Maintenir l'indépendance d'Écho |

À LIRE

RAPPORT 2014 DE L'OCDE SUR LES ÉTATS FRAGILES : Les experts de la pauvreté sont de plus en plus préoccupés par les États fragiles, où vit une part en constante augmentation des pauvres du monde entier, mais qui voient pourtant les niveaux d'aide alloués s'amenuiser. Le rapport 2014 sur les États fragiles met l'accent sur la nécessité de repenser en profondeur la manière dont les donateurs soutiennent les processus de développement dans ces contextes.

À SUIVRE

EFFICACITÉ DE L'AIDE : UNE NOUVELLE RENCONTRE APRÈS BUSAN
En avril prochain, les membres du Partenariat mondial se réuniront à Mexico en vue de promouvoir la redevabilité concernant la mise en œuvre des engagements pris à Busan en 2011. La communauté internationale examinera la façon dont une coopération efficace au service du développement peut évoluer dans le cadre post-2015.

À LIRE

ACCORDS DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE (APE) : QUELS ENJEUX POUR LES PAYS DU SUD ?
La Commission agriculture et alimentation (C2A) prépare un rapport sur les Accords de partenariat économique (APE). Face au blocage des négociations et aux dangers que font peser ces accords commerciaux avec l'UE pour les pays ACP (Asie Caraïbes Pacifique), des acteurs de la société civile européenne et des pays ACP nourrissent la réflexion de Coordination SUD.

À SUIVRE

CONFÉRENCE NATIONALE HUMANITAIRE : la seconde Conférence nationale humanitaire qui a lieu à Paris le 31 mars proposera 4 tables-rondes sur les interventions dans les situations d'urgence complexe et de fragilité, les acteurs humanitaires (vers une recomposition du paysage ?), les tendances et défis de l'URD et la place pour les ONG françaises dans un univers humanitaire mondialisé et concurrentiel.